

# Volailles à la Dijonnaise

Chapitre I : Le coq et la vieille poule

Chapitre II : La dinde

Chapitre III : Farcir la dinde

Chapitre IV : Les vautours

Chapitre V : Combat de basse-cour.

# Le coq et la vieille poule

Charles le gendarme en retraite avait appris la nouvelle avec stupéfaction et la tristesse avait submergé son esprit aussitôt qu'il avait compris qu'il ne reverrait jamais son vieux copain Jean-Marie Gallus, l'ex-Inspecteur de Police en retraite, tireur émérite et camarade de stand. La dernière fois qu'il l'avait vu, c'était justement au pas de tir à vingt-cinq mètres. Il venait de rencontrer une jeune femme, fille de collègue Officier de police que Jean-Marie avait connu dans le temps. Cette belle gamine semblait avoir tapé dans l'œil de Jean-Marie et quelques jours plus tard, quand Charles avait sollicité par téléphone son vieux copain pour qu'il passe au club de Moulins, préfecture du département de l'Allier, pour le dépanner de quelques cartouches de 38 Spécial Police, le vieux saligaud lui avait annoncé qu'il était parti en voyage d'agrément avec sa copine Nadège Kieffertal, qu'il se l'était faite et que grâce à elle il lui arrivait plein de trucs nouveaux. Tu parles Charles ! C'est sûr qu'il devait lui être arrivé plein de trucs et qu'il avait tiré plein de coups, mais pas tous heureux loin s'en faut.

Nadège avait hérité de feu son père une petite maison du côté de Dompierre-sur Besbre, qui était censée contenir une collection d'armes. Elle avait sollicité Jean-Marie pour découvrir le monde des armes et du tir, mais Charles la soupçonnait lors de leur seule entrevue d'avoir des motifs cachés pour rencontrer Jean-Marie. Le fameux coup de téléphone lui avait appris la liaison entre le vieux flic et la minette brune

aux yeux bleus au châssis irréprochable. Il avait pensé sur le coup que ce couple était bien mal assorti, un vieux grincheux, car il était lucide sur le caractère de son ami même s'il aimait bien Jean-Marie, et une jeune femme pleine de vie. Mais en considérant que Nadège venait de perdre son père, qu'ils avaient en commun leur hoplophilie dévorante, pourquoi pas ? On voit maintenant bien des couples présentant une importante différence d'âge, même au niveau le plus élevé des responsabilités nationales, alors si Jean-Marie pouvait se taper une minette, tant mieux pour lui. Mais quand Charles avait appris la découverte des deux corps dans la maison forestière de Dompierre-sur-Besbre, il avait été surpris, choqué, et très malheureux, car il se demandait s'il n'avait pas failli à son devoir d'assistance envers son vieux camarade. Mais qu'aurait-il pu faire ? Tout cela avait été si vite et Jean-Marie l'avait volontairement laissé à l'écart de son idylle, peut-être par jalousie, ou pour d'autres raisons moins évidentes.

C'est un concours de circonstances étranges qui avait permis la découverte du drame. En effet une patrouille de la Brigade Motorisée de la Gendarmerie avait décidé d'effectuer des contrôles de vitesse sur cette route assez fréquentée malgré tout. Certains riverains s'étaient plaints de la vitesse apparente excessive des touristes venus au parc d'attraction Le Pal et perdus sur les routes forestières avoisinantes. Histoire de vérifier cette rumeur d'un

afflux récent de bolides, les gendarmes avaient décidé de se planter au bord de la route avec un radar laser, celui qui ressemble à un gros pistolet et qui permet d'attraper les Fangios des campagnes.

Mais l'expérience gendarmesque leur avait appris que se placer dans un virage était peu productif, eu égard au ralentissement naturel de l'automobiliste moyen confronté à une difficulté de conduite. Il fallait donc se placer dans une belle ligne droite, propice aux accélérations intrépides de leurs futures victimes. Pour pouvoir verbaliser, il fallait constater et pour ce faire, éviter que le conducteur parfois méfiant ne remarque un mouvement, un casque ou un insigne de très loin sur cette belle portion de ligne droite. Le gendarme constatateur devait donc pouvoir se dissimuler dans une haie ou un bosquet, mais les abords du meilleur endroit étaient peu faciles d'accès, soit il y avait un fossé juste au bord de la route, soit la configuration des lieux était inadéquate. Heureusement il y avait cette entrée, avec un portail en retrait de la route, qui menait à ce pavillon de chasse isolé, juste en plein milieu de la grande ligne droite, chouette alors, Sainte Geneviève était avec eux ! Ils pouvaient garer leurs motos vers le portail, se placer idéalement à moitié dans le fossé peu profond et ainsi piéger tous les automobilistes en infraction qui leur passeraient sous le radar.

Mais le chef de la patrouille, qui était plus avisé et diplomate que la moyenne de ses collègues, ce en quoi il n'avait pas trop de mal, fit remarquer que leur

cible était le touriste et non pas le Bourbonnais, que d'autre part à la dernière audience du Tribunal de Police il avait été remarqué, avec un certain dédain, par l'Officier du Ministère Public, et avec une agressivité notoire par un avocat, que les gendarmes s'étaient placés sur un terrain privé sans en avoir averti le propriétaire ni sollicité son autorisation. Ce genre de détail, même s'il était rejeté généralement comme cause de nullité de la procédure par le juge de proximité, faisait planer un petit doute et un malaise à l'audience, il convenait donc d'éviter ce genre de critiques à l'avenir selon leur Capitaine.

Généralement les gendarmes ne demandaient aucune permission pour s'implanter sur un terrain, public ou privé, pour ne pas alerter leurs proies potentielles, mais dans les rares cas où ils souhaitaient informer le maître des lieux, ils ne rencontraient jamais de réticences, le propriétaire était trop content de rendre service aux gendarmes et ne savait souvent pas trop s'il pouvait refuser, craignant de plus des mesures de rétorsion s'il ne collaborait pas. Comme il s'agissait ici de verbaliser des étrangers, les gendarmes se doutaient bien que le propriétaire serait tout à fait disposé à leur laisser libre circulation et installation dans son entrée. C'est pourquoi, ayant remarqué la présence de deux voitures sur la route menant au pavillon et en ayant déduit la présence des occupants des lieux, le couple de pandores décida d'aller les visiter.

La porte d'entrée était fermée mais non verrouillée et aucun bruit ne provenait de l'intérieur. Après avoir frappé, se méfiant de la présence éventuelle d'un gros chien ou de la réaction hostile d'un vieux con, les gendarmes actionnèrent la poignée de la porte et entrèrent avec précaution. Le spectacle qui les attendait dans la chambre située juste à droite dans le couloir était édifiant. La porte était ouverte et donnait sur une scène de désastre macabre. Etalé sur un lit gorgé de sang et de matières diverses, un vieil homme était couché sur le dos, visiblement décédé de mort peu naturelle, la main droite manquait et avait été pulvérisée à partir de l'avant-bras, une bonne partie du poignet ayant été arrachée.

Tassé au pied de la cloison à droite de la porte, le corps sans vie d'une belle jeune femme, le filet de sang ayant coulé de son nez et de sa bouche indiquant une grosse atteinte interne, gisait dans l'immobilité d'une mort qui ne devait pas être très ancienne, car les corps étaient assez beaux, dans le sens de peu dégradés, ils ne sentaient pas mauvais et n'étaient pas déformés par la putréfaction, il n'y avait pas la multitude de bêtes indiquant que le grand banquet avait commencé et on avait vraiment l'impression que les faits s'étaient déroulés la veille au soir, ce qui était d'ailleurs la vérité. La Brigade de Recherches de Moulins aussitôt alertée avait dépêché une équipe d'enquêteurs et d'agents de constatation

pour les relevés de traces et indices et l'enquête criminelle avait commencé.

Techniquement il s'agissait au départ d'une enquête pour recherche des causes de la mort, mais les traces laissées par l'explosion dans la pièce et sur les corps, ainsi que la découverte de la cuillère dans la main de la défunte belle nana ont rapidement permis de déceler que l'explosion d'une vieille grenade était la cause de la mort des deux victimes, dont l'une, le vieil homme, était déjà porteuse de trois blessures par balle, dont deux très récentes et une plus ancienne, mais qui ne remontait quand même pas à plus d'une semaine. Bref, le mec avait écopé en deux fois de tirs, probablement d'armes de poing de gros calibre, et le couple avait dégusté l'explosion d'une grenade ancienne dans une pièce fermée, compressant suffisamment leurs organes pour les tuer sur le coup.

Le vieux serait mort de toutes façons selon le légiste, mais la fille n'avait pas d'autres blessures récentes. L'autopsie avait amené ensuite des précisions intéressantes, entre autres que la fille, Nadège Kieffertal, avait subi des coups et un viol moins de trois jours avant sa mort et que le vieux avait pris au moins un bon coup à l'abdomen quelques jours auparavant. Il s'agissait donc de personnages violents et violentés, victimes de divers méfaits. Cette précision était importante, car on aurait pu croire dans un premier temps à un accident de manipulation, le vieux Jean-



Marie étant connu dans son village de Souvigny comme un fou des armes, collectionneur de tas de vieilles saloperies dangereuses et il n'aurait pas été étonnant qu'il finisse pas se faire sauter la tronche avec une cochonnerie quelconque mal manipulée.

Mais les blessures diverses de Jean-Marie, le viol de Nadège, tout cela collait quand même mal avec la thèse de l'accident, comme avec celle du suicide d'ailleurs. Les gendarmes avaient minutieusement fouillé les lieux, sans découvrir beaucoup plus d'éléments et ils avaient décidé que la maison proche de Dompierre sur Besbre avait révélé tout ce qu'elle pouvait. Les véhicules sur place étaient un peu plus intéressants, surtout celui de Jean-Marie, dont le siège conducteur taché de sang montrait que son propriétaire avait été blessé ailleurs et était venu se réfugier auprès de la jeune femme.

Un GPS était resté branché sur l'allume cigare et la dernière adresse affichée était une maison dans le centre-ville de Châlon-sur-Saône, dans le département voisin de la Saône-et-Loire. Les armes découvertes dans la maison, qui étaient officiellement déclarées à la Préfecture, étaient en règle et un véritable arsenal avait été reconstitué, puisqu'il y avait trois pistolets dont un équipé d'un réducteur de son et une carabine US modèle M1. Seul un des pistolets appartenait à Nadège, le reste était à Jean-Marie et ces

deux-là avaient servi récemment, sans pour autant être responsables des blessures du vieil homme.

Les gendarmes ont passé un petit coup de téléphone à la Brigade de Recherches de Châlon-sur-Saône, pensant obtenir des renseignements de leurs collègues militaires sans avoir besoin de passer par le Commissariat de Police, après tout c'était mieux de rester entre militaires, n'est-ce-pas ? Mais les gendarmes de Châlon ont vite douché leur enthousiasme : l'adresse en question venait d'être le lieu d'un gros massacre et le Commissariat de Police de Châlon-sur-Saône avait été rapidement dessaisi au profit du Service Régional de Police Judiciaire de Dijon, compétent territorialement. Il semble qu'un ou plusieurs individus aient débarqué en pleine nuit sur place, soient entrés dans la maison et aient tué tous les occupants des lieux, y compris une femme, soit neuf personnes, ce qui représente le plus gros massacre dans le coin depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le propriétaire de la maison était un nommé Sébastien Riki, un des principaux dealers de la place, qui était déjà suspecté de mener une guerre des gangs, en collaboration avec ses homologues du quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon et contre ceux de la ville voisine de Chenôve, en Côte d'Or également. Plusieurs collaborateurs de Riki avaient disparus de la circulation récemment et leurs proches avaient signalé

ces disparitions, sans qu'aucun élément ne puisse aider à comprendre exactement ce qui s'était passé.

Au départ les enquêteurs privilégiaient la thèse de la guerre entre revendeurs de drogue, mais l'absence de disparition au sein d'autres bandes de la région aurait fait supposer que l'agresseur, Riki, aurait subi de grosses pertes sans en provoquer chez l'ennemi, ce qui aurait été plutôt curieux puisque généralement dans ce cas de figure c'est l'attaquant qui verse le premier sang. La thèse suivante était une purge massive au sein même de la bande de Riki, mais cette hypothèse était faiblarde et avait complètement disparu avec le décès de Riki lui-même, qui n'était certes pas une lumière, mais pas au point de se purger lui-même chez lui.

Ne restait donc logiquement que la thèse de l'agression par un groupe d'adversaires inconnus, probablement nombreux et bien armés. D'après les renseignements que les gendarmes de Châlon-sur-Saône possédaient, neuf victimes dans la même maison avaient été tuées le même soir, dont certaines étaient réveillées et armées au moment des faits. Des coups de feu avaient été entendus par le voisinage et une patrouille de police-secours était intervenue. Les policiers avaient découvert la porte de la maison ouverte et les corps jonchaient le sol, un vrai massacre.

Les gendarmes de Châlon-sur-Saône n'avaient pas plus d'éléments et enrageaient de ne pas pouvoir en savoir plus, mais d'après eux Riki était très connu sur l'agglomération châlonnaise et nul doute que le massacre avait été opéré par surprise, car Sébastien Riki était connu pour sa férocité, son absence de scrupules et sa brutalité notoire. Pour les gendarmes de Châlon-sur-Saône, nul doute qu'une bande rivale avait investi les lieux en flinguant à tout va, puis avait évacué la maison en emmenant leurs blessés, car les sbires de Riki s'étaient défendu et des traces de sang indiquaient qu'au moins un des agresseurs avait été blessé.

Muni de ces éléments, les gendarmes de Moulins enrageaient de ne pouvoir accéder aux prélèvements de sang effectués dans l'appartement de Riki, car une comparaison aurait confirmé ce qu'ils subodoraient, à savoir que Jean-Marie Gallus s'était rendu là-bas et avait participé à la tuerie. Le vieux flic, blessé dans l'action et abandonné par ses complices, s'était rendu chez la fille d'un de ses collègues pour se faire soigner et en vidant ses poches une mauvaise manipulation, due à l'inexpérience de ce genre d'engin, ou à un mauvais geste à cause de ses blessures, avait déclenché l'explosion de la grenade, tuant le vieux et la fille.

Le problème était le suivant : soit ils ne disaient rien pour garder l'affaire, mais dans ce cas il fallait taire la découverte du GPS, et de toutes façons

l'enquête serait bloquée et n'aboutirait nulle part. Soit il fallait aviser le parquet du lien avec la tuerie de Châlon-sur-Saône et ils avaient peu de chances de garder la maîtrise de l'affaire, puisque la Police Judiciaire était saisie. Un compte-rendu de ces éléments au Chef d'escadron commandant la compagnie de Moulins permit de trouver une solution mitoyenne entre l'abandon pur et simple de l'affaire aux cousins civils et la conservation jalouse de cette enquête dans le giron gendarmesque.

Le chef d'escadron était un vieux baroudeur, qui comprenait l'envie de ses troupes de garder l'affaire, mais qui savait aussi que la Police Judiciaire tolérerait mal de se faire écarter, il appela donc le parquet de Moulins, qui était territorialement compétent pour la découverte des deux cadavres de Dompierre-sur-Besbre et orienta la décision du magistrat, comme savent si bien le faire les Officiers de l'arme. Il obtint ainsi, par un savant dosage de flatteries et de rodomontades, de garder l'affaire en co-saisine avec le Service Régional de Police Judiciaire de DIJON. Ses troupes seraient contentes et il est vrai qu'il pensait sincèrement que l'expertise locale pourrait être utile à la manifestation de la vérité, qui pouvait rester cachée à ces poulets bourguignons ignorants des particularités bourbonnaises.

La co-saisine avait un peu surpris les enquêteurs du SRPJ, qui ne s'attendaient pas à celle-là.

C'était à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle, car l'enquête avançait d'un pas de géant, mais il fallait maintenant partager les informations avec les pandores. Le Capitaine Jacques Fantoni, qui avait passé l'essentiel de sa carrière aux affaires financières, venait d'intégrer la Brigade Criminelle du SRPJ de Dijon et il avait reçu la charge de directeur d'enquête pour la tuerie de Châlon-sur-Saône, c'était pour lui l'occasion de démontrer sa valeur dans une enquête criminelle de grande ampleur. Il avait donc réuni tous les éléments réunis sur les lieux de la tuerie de Châlon et patageait un peu.

En effet, à part un gros tas de cadavres et un peu de sang qui appartenait à un inconnu, les étuis des cartouches retrouvés sur place et les blessures infligées indiquaient que le massacre avait été l'œuvre d'un ou plusieurs inconnus utilisant deux armes distinctes : un pistolet semi-automatique en calibre vingt-deux long rifle avec réducteur de son pour les quatre victimes du rez-de-chaussée, probablement abattues par surprise et en silence, puis le garde de la porte du premier étage où habitait réellement Riki, le rez-de-chaussée faisant office de sas de sécurité, avait également été abattu au petit calibre avec silencieux. En revanche les trois autres gars et la fille tués au premier étage avait été tirés avec du neuf millimètres parabellum, un calibre plus gros et nettement plus bruyant, aucun dispositif atténuateur du son n'ayant été

utilisé ce sont ces détonations-là qui avaient alerté le voisinage et donc la police.

Pourquoi le tueur était-il passé d'une exécution très efficace et silencieuse à un échange de coups de feu désordonné et bruyant ? Les traces de sang qu'il avait laissé fournissait la réponse, ainsi que les armes trouvées entre les mains des victimes du premier étage. Il avait trouvé du fil à retordre avec les occupants du premier, sûrement méfiants et alertés par un événement quelconque, ils avaient riposté et un des assaillants avait été blessé, celui avec le pistolet de petit calibre. En supposant qu'ils étaient deux, l'autre assaillant avait terminé le travail au neuf millimètres et avait emmené son collègue, certainement gravement blessé, en supposant que les deux n'avaient pas été blessés plus ou moins gravement.

Mais si on connaissait à peu près le mode opératoire, l'identité du ou des agresseurs restait un mystère complet, la profession de la victime propriétaire des lieux était bien évidemment la piste principale. Sur place la découverte d'un petit magot de plus de vingt mille euros en billets de banque démontrait assez que le vol n'était pas le motif de l'agression, mais qu'il s'agissait bien d'un règlement de compte ou d'une exécution. L'absence du principal lieutenant de Sébastien Riki, un nommé Luigi Campanelli, pouvait faire peser sur ce dernier une suspicion légitime, mais plusieurs autres membres de la

bande avait également disparu des radars policiers depuis quelques jours et cela pouvait aussi bien signifier leur complicité dans le massacre que leur rôle de victime d'un ou plusieurs massacres préparatoires, ou même une purge opérée par Sébastien Riki lui-même. Après une petite purge de sa bande, qui aurait été de ce fait grandement affaiblie, peut-être qu'un gang rival avait voulu profiter de l'occasion pour lui régler son compte ? Cela faisait au moins trois hypothèses et ces questions bloquaient sérieusement la poursuite de l'enquête.

C'est pourquoi la nouvelle de l'implication de Jean-Marie Gallus, collègue retraité et hoplophile Bourbonnais et de sa copine Nadège, fille du Commandant de Police Henri Kieffertal, récemment abattu par un inconnu alors qu'il terminait sa carrière à la brigade des stupéfiants de Dijon, amenait une grosse partie du puzzle à se mettre en place. Jean-Marie Gallus et Nadège Kieffertal étaient les deux tueurs de Châlon-sur-Saône qui avaient réglé son compte à Riki, en vengeance de la mort du père de Nadège. Restait à comprendre pourquoi le défunt Commandant Henri Kieffertal avait été tué. Il y avait sûrement un butin à retrouver, car les dealers ne se vengent pas d'une arrestation et celle de Riki par l'équipe de Kieffertal avait abouti à la libération du Châlonnais pour un vice de procédure, il aurait dû être content du résultat. Donc si Riki avait fait tuer Kieffertal, c'était pour un autre motif que la vengeance, ce ne pouvait être que pour du



fric ou de la came. Le commandant abattu avait sûrement confié le butin à sa fille, qui avait été solliciter l'aide de Jean-Marie le flic retraité. Le couple avait réglé ensuite son compte à Riki et sa bande, mais une mauvaise manipulation avait mis fin à leur périple meurtrier.

Tout ça collait pas mal, avec quand même quelques trous dans le tableau. Pour exemple comment Nadège avait-elle convaincu le vieux de l'aider, alors que Kieffertal et lui ne semblaient plus en contact depuis des années ? De quelle nature et où était le butin ? Où était passé le reste de la bande de Riki, soit une douzaine de personnes quand même ? Une hypothèse plausible était que Luigi Campanelli le Lieutenant, avec le reste de la bande, était en fuite avec le butin, mais cela supposait qu'ils avaient profité de l'accident de grenade à Dompierre-sur-Besbre, cela semblait capillotracté une coïncidence pareille. Cela remettrait en cause l'hypothèse gendarmesque de l'accident avec la grenade. Dans ce cas qui l'avait dégoupillée ?

Un déplacement en Bourbonnais s'imposait pour le Capitaine Fantoni, qui décida de quitter provisoirement sa Bourgogne chérie pour aller visiter le Bourbonnais, province voisine qu'il ne connaissait pas du tout. Muni d'une Commission Rogatoire lui permettant d'enquêter sur tout le territoire national, il partit en exploration sur la terre des Bourbons en

compagnie d'une de ses collaboratrices, la Brigadier-Chef Estelle Remue, solide enquêtrice dévouée et compétente, qui avait le seul défaut, qui n'en était pas vraiment un aux yeux du Capitaine, tolérant et ouvert par nature, de préférer les femmes aux hommes dans le secret des alcôves. Si bien que les deux flics étaient parfaitement en phase de collaboration sur le plan professionnel et en concurrence sur le plan de la drague.